



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-067 - AVENANT DE PROLONGATION DES TRAVAUX DE LA RUE DU THÉROND À FLORAC

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-093 en date du 2 juin 2022 attribuant les marchés de travaux des lots 1 et 2 pour l'opération de réfection des réseaux humides et aménagement de voirie dans les rues du Théron, des Casernes et Notre Dame de Florac Trois Rivières » ;

CONSIDÉRANT la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée entre la Communauté de communes et la commune de Florac-Trois-Rivières, par laquelle la commune transfère la maîtrise d'ouvrage pour la création du réseau pluvial et l'aménagement de la voirie à la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT le démarrage des travaux en date du 17 octobre 2022 pour les lots 1 et 2, avec une durée respective de 16 et 10 semaines pour chaque lot ;

CONSIDÉRANT la réception des travaux en date du 28 février 2023 pour le lot 1 « Réfection des réseaux humides » et le respect du planning initial pour ce lot ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_067-DE

CONSIDÉRANT que les ordres de service d'interruption et de reprise des travaux ont été effectués à la fois pour les lots 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT que le planning initial est respecté pour le lot 2 et que la fin des travaux est prévue au 28 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de régulariser le délai d'exécution du lot 2 en le prolongeant d'une durée de 17 semaines afin d'atteindre une fin de travaux au 28 avril 2023, comme annoncé depuis le début de l'opération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du lot 2 et à faire procéder aux formalités nécessaires.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

